

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Ordre du jour de la réunion du 25/10/2023

1. Introduction et tour de présentation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation de la composition de la Commission électorale
4. Approbation du PV du 26 avril 2023
5. Discussion quant à l'intégration de Saint Louis au sein du processus électoral
6. Proposition de calendrier électoral
7. Contrat avec la société informatique
8. Proposition d'agenda de la Commission (2023-2024)
9. Divers

Présences

Membres étudiant-es :

Nicolas Donnay (Vice président de la commission et représentant UBE) nicolas.donnay@student.uclouvain.be

Alice Pêcheur alice.pecheur@student.uclouvain.be

Eduard Mandan eduard.mandan@student.uclouvain.be

Assia Stitou (représentante UCLouvain-SLB) assia.stitou@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

Henri Devillez henri.devillez@uclouvain.be

Représentante du Vice-Recteur aux Affaires étudiantes :

Florence Vanderstichelen (Présidente de la commission) florence.vanderstichelen@uclouvain.be

Représentant de l'Administration de la Vie Étudiante :

Nicolas Gilson nicolas.gilson@uclouvain.be

Représentant-es Saint Louis

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Laurence Albert

laurence.albert@uclouvain.be

Permanent-es AGL :

Juliette Collard (Juridique - Remplace Ysaline)

jcollard@aglouvain.be

Louis Lanneau (Communication, Graphisme)

l.lanneau@aglouvain.be

Bryan Meganck (Coordination générale)

bmeganck@aglouvain.be

PV du 25/10/2023

1. Introduction et tour de présentation

Présentation des personnes présentes à cette première réunion. **Florence Vanderstichelen** est présidente de la commission et **Nicolas Donnay** est vice-président de la commission.

2. Approbation de l'ordre du jour

Pas de remarques

3. Approbation de la composition de la Commission électorale

Pas de remarques

4. Approbation du PV du 26 avril 2023

Pas de remarque

5. Discussion quant à l'intégration de St-Louis au sein du processus électoral

Les dispositions particulières concernant les sites sont rappelées, ils peuvent organiser leurs propres élections de site ou bien laisser l'AGL s'en occuper. Les facultés peuvent également organiser leurs élections pour leur conseil facultaire.

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Bien que celà soit possible, il sera plus simple de laisser tout ensemble, car une seule élection et donc un seul quorum. Cette possibilité a surtout été mise en place pour des cas particuliers.

6. Discussions quant aux recommandations de l'année précédente et répartition du travail

Passage en revue des recommandations, la méthodologie sera de voir si c'est possible a mettre en place, sinon d'abandonner la recommandation.

- **Pt 1 : Bluekrypt**

Bluekrypt peut fournir des statistiques détaillées permettant de comprendre le déroulement des élections. Attention avec les années covid qui pourraient fausser l'analyse.

- **Pt 2 : Règlement électoral et charte électorale**

- Ajouter une table de matière et des mots clés.
- Ajouter une définition par rapport à l'auditeur (personne qui vérifie la conformité du processus).

- **Pt 3 : Les portes paroles**

Discussion autour d'une suppression de la possibilité d'anonymat des portes paroles de liste

- **Pt 4 : Présentation des candidats**

On fait une simplification de l'article 28 concernant la présentation des candidat-es sur une liste. C'est un système complexe concernant la répartition des genres. C'est une simplification pour n'avoir que 3 système (tirette, alphabétique et tāj).

- **Pt 5 : S'il y a 3 candidat-es**

S'il y a 3 candidat-es, il n'est pas possible d'appliquer la parité. Il faut modifier l'article pour ajouter cette exception.

- **Pt 6 : Nombre de participants**

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Concernant le niveau du nombre maximum, il y a une interrogation sur le fait qu'une liste peut constituer 2x les sièges au conseil AGL. Sauf qu'il y a des candidats CGEI (coordination générales des étudiants internationaux), mais ils ont des sièges à part. Ce qui, in fine, modifie quand même le nombre de sièges.

- **Pt 7 : Bureau de vote**

Il faudrait remplacer la terminologie "bureau de vote" par "stand de vote".

- **Pt 8 : Délai de validation**

Pour l'article 57, on se questionne concernant le délai de validation des résultats de 20 jours alors que la Comelec valide généralement plus tôt.

Il faudrait renvoyer ça à FX et Edouard (aca et étudiants).

- **Pt 9 : Plaintes VSS**

Concernant les plaintes à caractère VSS (violences sexistes et sexuelles) on propose de retirer la possibilité de plaintes pour diffamation et atteinte à l'honneur. Aussi, est ce que la personne sera enlevée de la liste ? La comelec peut éjecter la personne après examen de la plainte.

- **Pt 10 : Éligibilité**

Qu'en est-il de la mise en place de conditions d'éligibilité ?

Quant à la commission de l'an dernier, doit-on mettre en place des conditions d'éligibilité (pénale, sanction internes AGL)? C'est une question complexe, il va falloir consulter la déléguée au gouvernement. Ne pas entacher la validité des élections, sinon il faut tout recommencer.

Justine fera le travail sur ce point.

- **Pt 11 : Surnoms**

Il y a eu une réflexion par rapport aux surnoms dans les candidatures et les sièges.

Ils sont parfois très étranges et ne correspondent pas toujours à la réalité.

La Comelec de l'année passée nous recommandait de mettre une case à cocher et si c'est le cas il faut prendre contact avec les personnes concernées. Aucune opposition par rapport à cette possibilité.

- **Pt 12 : Représentation étudiante**

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Une question est posée sur la cohérence de ne se présenter que sur une faculté alors qu'ils sont censés représenter l'entièreté des étudiants. Woluwé le fait. Certes, même si ce sont les étudiants d'une seule faculté, ils ont la volonté de représenter l'ensemble des étudiants et pas juste ceux de leur faculté.

- ***Pt 13 : Conseil de secteur***

La représentation étudiante et au niveau universitaire est organisée sur plusieurs échelons. C'est le même processus électoral que pour les élections générales. Il faudrait peut-être essayer de rentrer le processus des conseil de secteur.

- ***Pt 14 : La communication***

Différents événements ont lieu pdt les élections. La comelec aimerait pouvoir demander à ces événements pour faire de la communication pour la Comelec. Il faudrait prévenir tous les BDE en amont pour éviter que ces communications soient effectuées en retard voire pas du tout.

- ***Pt 15 : Étendue de la durée du scrutin de 3 à 4 jours***

Il s'agit d'une nouvelle forme de campagne neutre sur le terrain et qui permet aux listes de continuer à communiquer avec leurs pages Facebook. Il est impossible de vérifier que chacun respecte bien la campagne neutre et la comelec devait en principe sanctionner ça. Il y a donc une volonté de supprimer la campagne neutre au niveau des réseaux sociaux.

- ***Pt 16 : Débat des listes***

Il y a une évolution du débat des listes. Les étudiants n'étaient pas spécialement intéressés et c'était souvent le lieu de débat interpersonnel.

- ***Pt 17 : Scission du calendrier électoral***

Il y a maintenant une scission du calendrier électoral. Avant, le dépôt des listes se déroulait en même temps que les candidatures et maintenant c'est scindé pour clôturer le dépôt des listes avant les candidatures. Il a été également considéré qu'il était mieux d'avoir des mandataires qui font une année académique complète.

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

- **Pt 18 : Affiches**

La Comelec met à disposition du matos pour l'ensemble des listes pour coller des affiches.

- **Pt 19 : Concours**

Concernant le concours l'année passée, il fallait taguer 3 personnes sur les posts de la Comelec pour tenter de gagner des bons d'achats chez Pollen ou des places pour la Ferme du Biéreau.

- **Pt 20 : Guide "how to"**

On parle de la diffusion d'un guide pratique "how to" se présenter aux élections étudiantes.

- **Pt 21 : Sanctions**

La comelec peut sanctionner une personne si elle fait des plaintes de façon abusive.

- **Pt 22 : Activités soutien**

Il y aura la création d'un excel pour motiver les membres des listes pour participer aux activités de soutien (descente d'audit,...). Il y a eu des problèmes donc il y a une réflexion sur la manière de motiver les gens à s'inscrire.

7. Proposition de calendrier électoral

Le calendrier de cette année est purement basé sur celui de l'année passée puisque le décalage des dates pour les jours concorde. Ils se sont accordés avec Florence pour ne pas le valider à cette réunion car ça peut encore bouger. Cela sera à valider en même temps que Regelec.

Pour la précision, le jeudi 24 mars à 9h c'est l'avant dernière semaine avant les vacances de pâques. Il faudra laisser une semaine pour finir les processus et clôturer les dernières plaintes.

Assia Stitou et **Laurence Albert** confirment que c'est similaire à St-Louis.

8. Contrat avec la société informatique

La commission confirme retravailler avec Bluekrypt.

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

9. Proposition d'agenda de la Commission (2023-2024)

Les dates sont choisies à titre indicatif basé sur le calendrier de l'an dernier.

La seule réunion qu'il veut vraiment fixer, c'est celle du mercredi 8 novembre de 12h45 jusqu'à 14h.

L'idée de la partie étudiante c'est de finir le règlement électoral pour décembre. On doit le faire passer sinon au second quadrimestre, il faudra qu'il y ait l'unanimité et c'est dangereux. Tout le monde peut donc voter contre pour des raisons peu valables.

10. Divers

- Les PV de la Comelec sont parfois trop précis.
Il y a 2 types de PV. Les PV minutes et les PV synthèse.
Pour les PV minutes, on ne fera jamais la demande des permanents, au contraire. Le jour où ces pv tombent dans de mauvaises mains, on se soucie que ces PV ne soient pas accessibles à tout le monde ni n'importe qui. Parfois, on se limite dans l'expression, car on peut se référer à ce qui a été dit précédemment et noté consciencieusement. Les PV de synthèse sont les seuls PV publics sur le site. Il peut être marquant de voir que tout est noté aussi précisément. Il faudrait peut-être juste noter dans les grandes lignes.

Clôture de la 1ère réunion de la Comelec.

Merci à tous.